

27 & 28
JUIN
2026



©FSGT

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT ATHLÉTISME PISTE

Parc des sports Auguste Delaune
5 rue du 19 Mars 1962, 93200 SAINT-DENIS

WWW.FSGT.ORG - WWW.SPORTETPLEINAIR.FR @FSGTofficial



**SAINT-DENIS
PIERREFITTE**



CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT DE PISTE 2026

MINIMES / CADET-TES / JUNIOR-ES / SENIOR-ES / VETERAN-ES

27 ET 28 JUIN 2026

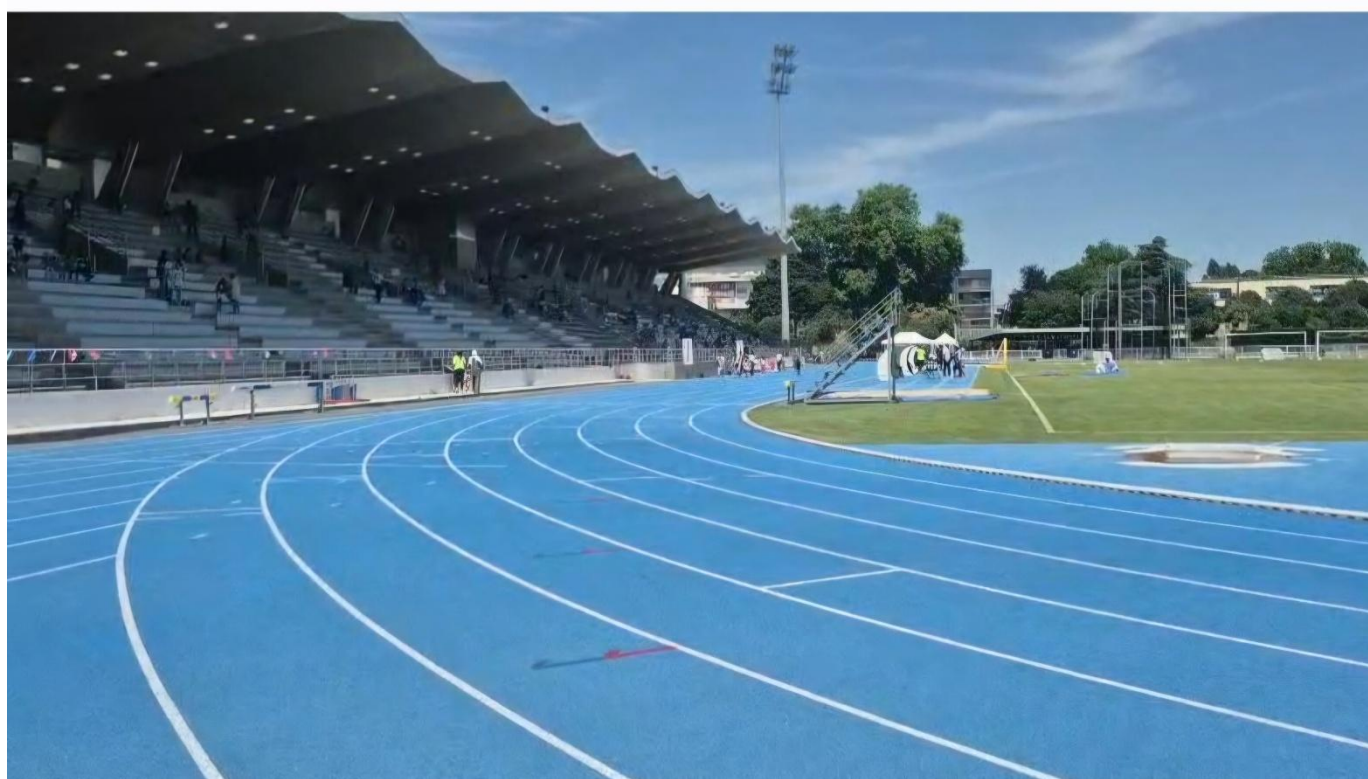
PARC DES SPORTS AUGUSTE DELAUNE

5 RUE DU 19 MARS 1962

93200 SAINT DENIS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 JUIN 2026

**PASSEE CELLE-CI, AUCUN ENGAGEMENT NE SERA
ACCEPTÉ.**



MOT DU PRESIDENT SAINT-DENIS UNION SPORTS – SECTION ATHLETISME

Monsieur Bruno COLOMBI



Le club de Saint-Denis Union Sports et plus particulièrement sa section athlétisme sont très heureux de vous accueillir pour l'édition 2026 des championnats de France FSGT d'athlétisme sur piste.

Les épreuves se dérouleront sur la piste d'athlétisme du parc des sports Auguste Delaune. Piste totalement rénovée en 2023-2024, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le site était un stade d'entraînement pour les athlètes lors de cet évènement.

Avec le soutien de la Ville de Saint-Denis Pierrefitte, la Commission Fédérale des Activités Athlétiques de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), de la ligue d'Ile de France FSGT, du comité départemental FSGT de Seine Saint-Denis et de nombreux bénévoles locaux, nous souhaitons organiser un évènement valorisant un athlétisme populaire et de qualité.

Le dimanche, deux épreuves ouvertes (open) d'animation seront proposées aux sportifs locaux, non licenciés à la FSGT :

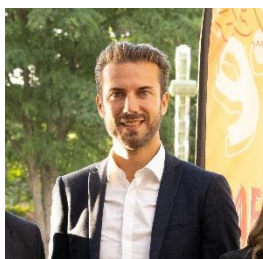
- Une course de 400m pour les enfants de 6 à 13 ans
- Une course de 100m pour les jeunes et les adultes de 14 ans et plus

Nous remercions particulièrement :

- La municipalité de Saint-Denis Pierrefitte pour son soutien et pour la mise à disposition des installations sportives.
- Les bénévoles et les salariés de Saint-Denis Union Sports, qui tout au long de l'année organisent et font vivre les structures d'accueil de notre club. Le bénévolat est le terreau où poussent la convivialité, la citoyenneté, le plaisir de partager nos pratiques sportives, de vivre ensemble des émotions et parfois l'excellence de la performance.

MOT DU CO-PRESIDENT DU COMITE FSGT DE SEINE SAINT DENIS

Monsieur Clément REMOND



Bienvenue en Seine-Saint-Denis, terre de sport populaire, territoire olympique et paralympique, terre de luttes, d'engagements et de fraternité. Ici, les cultures se rencontrent, les solidarités se construisent, et s'invente une société plus ouverte, plus créative et plus fraternelle : une Seine-Saint-Denis qui préfigure la France de demain, où chacune et chacun trouvent pleinement sa place, et où le sport demeure un formidable levier d'émancipation humaine et collective.

Les 27 et 28 juin prochains, le comité FSGT de Seine-Saint-Denis et le SDUS Athlétisme auront l'immense fierté d'accueillir et d'organiser les Championnats de France FSGT d'athlétisme au stade Auguste Delaune, à Saint-Denis. Bien plus qu'une compétition fédérale, ce rendez-vous national sera une célébration de ce qui fait l'âme de la FSGT depuis sa création : un sport exigeant, accessible, fraternel et profondément humain.

Il était impossible d'organiser ces championnats sans faire résonner la mémoire d'Auguste Delaune. Athlète dionysien, dirigeant sportif engagé, premier secrétaire général et l'un des fondateurs de la FSGT, il porta dès les années 1930 l'ambition d'un sport au service des travailleuses et des travailleurs, du progrès social et de la paix. À une époque marquée par la montée du fascisme et du nazisme, il contribua à réunifier les forces du sport travailliste pour bâtir une fédération fidèle aux valeurs de solidarité, d'égalité, et d'émancipation. Résistant durant l'occupation, arrêté, puis assassiné par la Gestapo en 1943, Auguste Delaune demeure l'une des grandes figures du sport populaire français et de notre fédération. Son nom, donné à ce stade n'est pas qu'un hommage : il nous rappelle que le sport peut (doit) être un acte d'engagement, de dignité, et de liberté.

C'est donc avec une émotion particulière que des centaines d'athlètes venus de toute la France fouleront cette piste chargée d'histoire, dans cette même ville de Saint-Denis où Auguste Delaune vécut, pratiqua l'athlétisme, et repose aujourd'hui.

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, que la Seine-Saint-Denis a eu l'honneur d'accueillir, le stade Auguste Delaune et sa piste ont été entièrement rénovés. Le site a servi de lieu d'entraînement à de nombreuses délégations internationales avant de retrouver pleinement sa vocation associative, éducative et populaire. L'accueil de ces Championnats de France FSGT constitue ainsi l'un des premiers grands événements nationaux organisés dans cet équipement rénové : un héritage concret des Jeux, mis au service du sport pour toutes et tous.

Notre comité départemental FSGT 93 accorde une place essentielle à la pratique compétitive. Avec nos clubs, nos bénévoles et nos commissions sportives, nous œuvrons chaque saison pour permettre à chacune et chacun d'atteindre

son meilleur niveau, quels que soient son parcours, son âge ou ses moyens. Parce que nous sommes fondamentalement convaincus qu'il n'existe aucune contradiction entre ambition sportive, accès au plus haut niveau, et accès populaire à la compétition. Bien au contraire. La FSGT 93 le démontre chaque saison, notamment à travers sa participation régulière aux Jeux Sportifs Mondiaux, où des dizaines d'athlètes des clubs FSGT de notre département, issus de nombreuses disciplines, portent haut les couleurs de notre fédération et obtiennent d'excellents résultats au niveau international. Ces performances illustrent pleinement ce que nous défendons : un sport capable de conjuguer excellence, engagement collectif et accès du plus grand nombre à la pratique, qu'elle soit compétitive ou non. Car nous refusons l'idée d'un sport réservé à quelques-uns ; nous croyons au contraire à un sport émancipateur, ouvert et exigeant, où chacune et chacun peuvent trouver leur place et réaliser leur potentiel.

Dans un département encore marqué par de fortes inégalités d'accès aux équipements sportifs, accueillir de tels championnats a une portée particulière. Cela affirme avec force l'utilité sociale de nos clubs, de nos bénévoles, et de notre fédération. Cela démontre aussi que la Seine-Saint-Denis est une terre capable d'accueillir les plus grands événements sportifs, tout en restant fidèle à ses valeurs de solidarité et de partage.

Ces championnats pourront compter sur l'engagement remarquable du SDUS athlé et de la commission départementale d'athlétisme FSGT 93, dont l'expertise et le savoir-faire sont largement reconnus, ainsi que sur l'investissement précieux des bénévoles, officiels, dirigeant-es et militant-es sans qui rien ne serait possible. Qu'ils et elles en soient chaleureusement remerciés.

Nous remercions également la Ville de Saint-Denis et son maire, Bally Bagayoko, pour leur soutien déterminant, et pour la confiance accordée à la FSGT afin d'organiser ces championnats dans ce lieu emblématique du sport populaire.

À toutes les athlètes, à tous les athlètes, à tous les clubs de France : bienvenue à Saint-Denis. Que chacune et chacun trouvent dans ces fédéraux le plaisir du dépassement de soi, la joie du collectif, l'émotion de la performance, et la fierté d'appartenir à une fédération singulière, où le sport se vit autant comme une passion, que comme un engagement humain.

Pendant deux jours, sur cette piste Auguste Delaune, nous ferons vivre bien plus qu'un championnat. Nous ferons vivre une certaine idée du sport.

Fraternellement,

INFORMATIONS GENERALES

SAINT-DENIS PIERREFITTE

Est une commune limitrophe de Paris, située au nord de la capitale, dans le département de la Seine-Saint-Denis, dont elle est sous-préfecture, et en région Île-de-France.

Elle devient une commune nouvelle le 1er janvier 2025 en intégrant la commune de Pierrefitte-sur-Seine. Elle devient alors la plus peuplée d'Île-de-France après Paris. Ses habitant-es sont appelé-es les Dionysiens et les Dionysiennes.

Lieu de passage de Paris vers le Nord de l'Europe, Saint-Denis doit une partie de son importance à la figure du martyr Saint Denis et de ses compagnons, à l'origine de l'abbaye Saint-Denis. Plus tard, la quasi-totalité des rois, reines et princes de France seront à leur tour inhumés à Saint-Denis, donnant une destinée historique et un développement considérable à la Basilique.

La ville connaît ensuite un second développement considérable à l'époque industrielle et postindustrielle, avec une importante dynamique démographique. Après la crise industrielle des années 1970 et 1980, la ville se relance dans le domaine tertiaire autour du Stade de France. Là s'est développé un important quartier d'affaires, mais qui reste peu lié au centre-ville Saint-Denis. Il attire des grandes entreprises, mais ses habitant-es en profitent peu et restent frappé-es par le chômage, par le manque de qualification pour certains et les discriminations entravant l'insertion des diplômé-es.

Le dynamisme autour du Stade de France est renforcé par l'impact de la Coupe du monde de football 1998. Au-delà du stade lui-même et de l'image nouvelle de la ville, des acquis subsistent du Mondial 1998, comme la couverture à la Plaine de l'autoroute A1 et le prolongement de la ligne 13 du métro jusque Saint-Denis - Université.

La Ville a accueilli ensuite d'autres compétitions internationales comme les Championnats du monde d'athlétisme de 2003, la Coupe du monde de rugby de 2007 et 2023 ou l'Euro 2016 de football.

Saint-Denis a été impliquée dans l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024, avec les épreuves d'athlétisme au Stade de France et de natation au Centre aquatique olympique, construit à cette occasion, ainsi que le village olympique.

ACCES A SAINT-DENIS PIERREFITTE

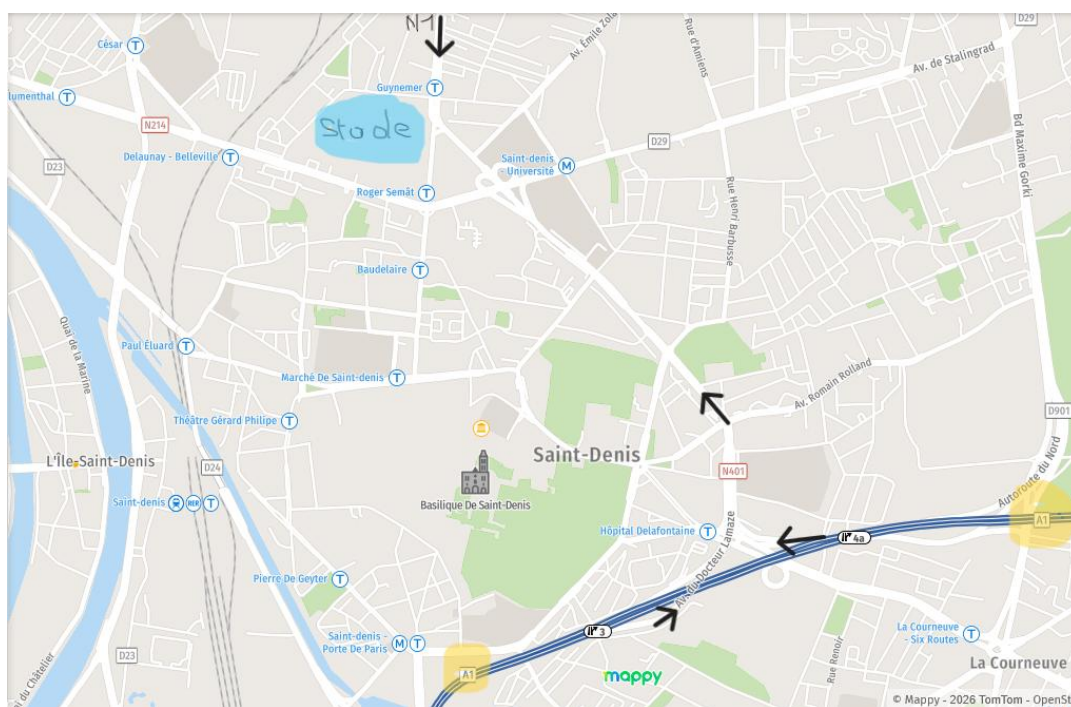
Saint-Denis est située dans la région Île-de-France, département de Seine-Saint-Denis, au nord de Paris.

- Par le train : depuis les différentes gares SNCF parisiennes
- En avion : depuis les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle ou d'Orly

Une fois à Paris, par les transports en commun du réseau « Ile de France Mobilité » vous pourrez facilement accéder au stade Auguste Delaune. Il se situe à proximité de la station de métro « Saint-Denis Université » de la ligne 13 ou de l'arrêt de tramway de la ligne T5 « Guynemer – stade Auguste Delaune »

Définir votre trajet sur le site « iledefrancemobilités.fr »

- Par la route : Vous accédez à Saint-Denis par
 - L'autoroute A1 sortie n°3 (Saint-Denis centre – Pierrefitte), depuis le nord de la région parisienne
 - Depuis la sortie « Porte de la Chapelle » du boulevard périphérique parisien, en venant du sud.
 - La nationale 1, en venant du nord de la région parisienne



ACCES AU STADE AUGUSTE DELAUNE



- Par les transports en commun :
 - Métro ligne 13, arrêt Saint-Denis Université
 - Tramway ligne T5, arrêt Roger Semât ou Guynemer-Stade Auguste Delaune
 - Tramway ligne T8, arrêt Delaunay Belleville

- Par la route :

S'il est aisé d'accéder au stade par les transports en communs ou par la route, il est très difficile de stationner à proximité. Seule la rue du 19 mars 1962 est pourvue de places de stationnement.

HEBERGEMENT

A Saint-Denis, les hébergements hôteliers se situent essentiellement à proximité du Stade de France. Malheureusement, à cause de la finale du championnat de France de rugby, qui se déroulera le samedi 27 juin, les prix seront prohibitifs et les disponibilités faibles. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous éloigner un peu de Saint-Denis.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'hébergements assez près de Saint-Denis.

Hôtel	Téléphone	Adresse	Parking	Distance du stade	Etoiles	Prix des chambres
Hôtel F1	08 91 70 52 56	4 rue Georges Corète, 92230 Gennevilliers	Oui	6,4 km	1	A partir de 66 €
Hôtel 1ere Classe	01 30 11 03 59	Rue Du Champs Gallois, 95350 Saint-Brice-sous-Forêt	Oui	5,9 km	1	A partir de 46 €
Hôtel 1ere Classe	01 39 94 52 71	1 rue du vignolle, 95200 Sarcelles	Oui	6,1 km	1	A partir de 55 €
Ibis budget	01 47 90 73 60	4 rue Georges Corète, 92230 Gennevilliers	Oui	6,4 km	2	A partir de 75 €
Ibis budget	01 40 86 43 58	5 Avenue Des Louvresses, 92230 Gennevilliers	Oui	5,9 km	2	A partir de 71 €
Ibis	01 48 29 83 41	1-3 Avenue Du 18 Juin 1940, 93800 Épinay-sur-Seine	Oui	3,5 km	3	A partir de 87 €
Campanile	01 47 94 31 31	1 Avenue Marcel Paul, Parc d'Activités Des Barbanniers, 92230 Gennevilliers	Oui	5,4 km	3	A partir de 88 €
Ibis styles	01 41 21 40 96	6 Avenue Du Général De Gaulle, 92230 Gennevilliers	Oui	5,7 km	3	A partir de 96 €
Mermoz Le Bourget	01 48 38 33 33	104 Avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve	Oui	5,2 km	3	A partir de 97 €
B&B Hôtel	08 92 70 21 00	197-211 Avenue Paul Vaillant Couturier, 93120 Le Bourget	Oui	7,0 km	3	A partir de 81 €
Kyriad Hôtel	01 70 36 32 41	134 - 136 Avenue De La Division Leclerc, 93350 Le Bourget	Oui	7,2 km	3	A partir de 86 €
Ibis	01 40 85 19 19	32 rue Louis Calmel, 92230 Gennevilliers	Oui	6,7 km	3	A partir de 92 €

RESTAURATION

Une communication sera faite ultérieurement aux clubs et comités pour les informer de la restauration qui sera disponible durant le championnat.

PLANNING CHAMPIONNAT FSGT SAMEDI 27 JUNI 2026

COURSES			12h00	Ouverture du secrétariat	12h30	Mise en place du jury			
Horaires			Horaires	CONCOURS					
			Hauteur	Longueur	Triple saut	Javelot	Disque		
13H00	400 haies (0,91)	S1M JUM	13H00	JUM-S1M-S2M		VM2/3/4/5/6/7/8	JUF-S1F-S2F		
	400 haies (0,84)	S2M				VM3/4 : 600g	1 KG		
	320 haies (0,84)	CAM				VM5/6 : 500g			
	320 haies (0,76)	CAF				VM7/8 : 400g			
	250 haies (0,76)	MIM MIF							
13H45	400 haies (0,76)	VM1/2 S1F S2F JUF							
	400 haies (0,70)	VF 1/2							
	320 haies (0,70)	VM 3/4/5/6 VF3/4/5/6							
14H00	200 m séries	CAF	14H00		MIF	MIM-CAM-JUM	MIF-VF TC	MIM-CAM-VM1/2/3/4	
	200 m séries	JUF					MIF-VF 1/2/3/4 : 500g	MIM et VM 3/4 : 1,250 Kg	
	200 m séries	S1F S2F					VF5/6/7/8 : 400g	CAM et VM 1/2 : 1,5 Kg	
	200 m finales	VF TC							
14H35	200 m séries	CAM							
	200 m séries	JUM	14H 45		CAF-JUF				
	200 m séries	S1M S2M							
	200 m finales	VM TC	15H00	MIM-CAM-VM TC			CAM-VM1/2	MIF-CAF-VF TC	
15H15	800 m finales	CAF-VF TC					700g	MIF CAF : 800 g	
	800 m finales	JUF						VF 1/2/3/4 : 800g	
	800 m finales	S1F S2F						VF5/6/7/8 : 600g	
15H35	800 m finales	CAM							
	800 m finales	JUM							
	800 m finales	S1M S2M	15H45		S1F-S2F-VF TC		JUM-S1M-S2M		
	800 m finales	VM TC					800g		
			16H00			S1M-S2M-VM TC		JUM-S1M-S2M-VM 5/6/7/8	
16H05	200 m finale	CAF						JUM-S2M : 1,750 kg	
	200 m finale	JUF						S1M : 2kg	
	200 m finale	S1F						VM5/6 : 1kg	
	200 m finale	S2F						VM7/8 : 800gr	
	200 m finale	CAM							
	200 m finale	JUM							
	200 m finale	S1M							
	200 m finale	S2M	16H30				MIM		
16H30	3000 m finales	MIF CAF MIM CAM					600g		
16h45	5000 m finales	JSV F - JSV M							
17h15	1500m Steeple (0,76)	TCC sauf MI							
17h30	4X80 m finales	MIF MIM	17H30				CAF-JUF-S1F-S2F		
17H45	4X100 m finales	CAF					600g		
	4X100 m finales	JUF							
	4X100 m finales	S1F							
	4X100 m finales	S2F							
	4X100 m finales	VF TC							
18h00	4X100 m finales	CAM							
	4X100 m finales	JUM							
	4X100 m finales	S1M							
	4X100 m finales	S2M							
	4X100 m finales	VM TC							
18 h 30	FIN PREMIERE JOURNEE								
Attention, les minimes féminines et masculins n'ont que 4 essais pour les concours									
Confirmation, au secrétariat, jusqu'à 45 minutes avant l'épreuve, pour les courses et les concours									
Les courses peuvent être avancées de 15 minutes									
Pour le 200 m si pas assez de concurrent-es finale directe à l'heure des séries									

PLANNING CHAMPIONNAT FSGT DIMANCHE 28 JUN 2026

7h45 : Ouverture du secrétariat			8h00 : Mise en place du jury courses et perche				8h30 : Mise en place du jury concours			
COURSES			CONCOURS							
Horaires			Horaires	Hauteur	Longueur	Triple saut	Perche	Poids	Marteau	
8H30	5 km marche (Chrono M)	TC sauf MI								
			9h00		MIM	TC F		JUM-S1M-S2M	MIM-CAM	
9H15	3 km marche (Chrono M)	MIM MIF						JUM-S2M : 6kg	MIM : 4kg	
9H45	110 haies (1,06)	S1M						S1M : 7,26kg	CAM : 5kg	
	110 haies (1,00)	JUM S2M								
	110 haies (0,91)	CAM								
10H00	100 haies (0,91)	V1M V2M	10H00	TC F				CAM-VM1/2	MIF-CAF-VF TC	
	100 haies (0,84)	MIM V3M V4M						5kg	MIF-CAF : 3 Kg	
	100 haies (0,84)	JUF S1F							VF1/2 : 3 Kg	
10H20	100 haies (0,76)	CAF S2F							VF3/4 : 3kg	
	100 haies (0,76)	VF1/2							VF5/6 : 2kg	
	100 haies (0,70)	VF3/4							VF7/8 : 1kg	
	80 haies (0,76)	MIF	10H30				TC F + M			
10H45	150 m finales	MIM MIF								
	300 m finales	CAM CAF								
	400 m finales	JUF S1F S2F	11H00		CAM-JUM-S1M-S2M			JUF-S1F-S2F	VM TC	
	400 m finales	VF TC						4kg	VM 1/2 : 5kg	
	400 m finales	JUM S1M S2M							VM3/4 : 4kg	
	400 m finales	VM TC							VM5/6 : 3kg	
12H00	400 m populaire	PG/PF et BG/BF							VM7/8 : 2kg	
13H15	80 m séries	MIF								
	80 m séries	MIM	13H30					MIF-CAF-VF1/2	JUM-S1M-S2M	
	100 m séries	CAF JUF S1F S2F						3kg	JUM-S2M : 6kg	
	100 m séries	VF TC							S1M : 7,26kg	
14H30	100 m séries	CAM JUM S1M S2M	14H30					VM3/4/5/6/7/8		
	100 m finales	VM TC						VM3/4 : 4kg		
			15H00		VM TC			VM5/6 : 3kg	JUF-S1F-S2F	
								VM7/8 : 2kg	4 Kg	
15H25	1000m finale	MIF								
	1000m finale	MIM								
	1500 m finale	CAF VF TC								
	1500 m finale	JUF S1F S2F								
	1500 m finale	CAM	15H30					VF3/4/5/6/7/8		
	1500 m finale	VM TC						VF3/4 : 3kg		
	1500 m finale	JUM S1M S2M						VF5/6 : 2kg		
16H10	80 m finales	MIF						VF7/8 : 1kg		
	80 m finales	MIM								
	100 m finale	CAF								
	100 m finale	JUF								
	100 m finale	S1F	16H30					MIM		
	100 m finale	S2F						4kg		
	100 m finale	CAM								
	100 m finale	JUM								
	100 m finale	S1M								
	100 m finale	S2M								
17H00	4 x 150 m finales	MIF et MIM								
	Relais olympique	TC F sauf MIF	(500+400+300+200+100)							
	Relais olympique	TC M sauf MIM	(500+400+300+200+100)							
17H30										

FIN DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT 2026

Attention, les minimes féminines et masculins n'ont que 4 essais pour les concours

Confirmation, au secrétariat, jusqu'à 45 minutes avant l'épreuve, pour les courses et les concours

Les courses peuvent être avancées de 15 minutes

Pour le 100 m si pas assez de concurrent-es finale directe à l'heure des séries

REGLEMENT CHAMPIONNAT FSGT

Il est de la **responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom- catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition, de la course, du concours.

Pour ce championnat, les clubs doivent fournir un minimum d'officiel·les tenant compte du nombre d'athlètes engagé·es :

- en-dessous de 3 athlètes engagé·es = pas d'obligation de fournir un jury
- de 3 à 10 athlètes engagé·es = 1 jury minimum
- plus de 10 athlètes engagé·es = un quota de 1 jury pour 10 athlètes minimum

Si un club ne fournit pas d'officiel·les et pour ne pas pénaliser les athlètes, ils/elles pourront participer mais ne seront pas classé·es (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats.

Un·e athlète peut tenir un poste de jury. Des formations d'officiel·les sont mises en place dans certaines régions.

- Les officiel·les se réservent **le droit de refuser à un·e athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (d'ébriété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non- respect des jurys, de ses adversaires, etc.)
- **Pour toutes réclamations concernant les décisions du/de la juge-arbitre**, une procédure d'appel est mise en place.
 - **Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition.**
 - **Elle doit être remplie par un·e responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée** au secrétariat de l'épreuve.
 - **Un jury d'appel** composé de membres de la commission fédérale désignés avant la compétition se réunira pour examiner le différend et recueillir les témoignages utiles à sa prise de décision.
- Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises **au contrôle anti-dopage** : il est évident que les organisateur·rices doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- **Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis.**

Pour toutes questions, vous pouvez contacter la CFAA à l'adresse mail suivante : athletisme@fsgt.org

- **En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.) la CFAA se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations et/ou parcours.**
 - **Les clubs, athlètes et officiel·les seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.**

CATEGORIES D'AGE

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES DE NAISSANCE
MINIMES	MI	M ou F	Né-es en 2011 et 2012
CADET·TES	CA	M ou F	Né-es en 2009 et 2010
JUNIOR·ES	JU	M ou F	Né-es en 2007 et 2008
SENIOR·ES 1	S1	M ou F	Né-es entre 1997 et 2006
SENIOR·ES 2	S2	M ou F	Né-es entre 1987 et 1996
VÉTÉRAN·ES 1	V1	M ou F	Né-es entre 1982 et 1986
VÉTÉRAN·ES 2	V2	M ou F	Né-es entre 1977 et 1981
VÉTÉRAN·ES 3	V3	M ou F	Né-es entre 1972 et 1976
VÉTÉRAN·ES 4	V4	M ou F	Né-es entre 1967 et 1971
VÉTÉRAN·ES 5	V5	M ou F	Né-es entre 1962 et 1966
VÉTÉRAN·ES 6	V6	M ou F	Né-es entre 1957 et 1961
VÉTÉRAN·ES 7	V7	M ou F	Né-es entre 1952 et 1956
VÉTÉRAN·ES 8	V8	M ou F	Né-es en 1951 & avant

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE QUALIFICATION

Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la FSGT pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant·e doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. **À tout moment d'une compétition**, les officiel·les et/ou membres de la CFAA **peuvent demander la présentation de la licence**.
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et/ou rappelées dans les plaquettes d'information**.
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA**. **Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions**.
- **Les frais d'engagements** (y compris pour les repêchages) **doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation et sous forme d'avoir pour les repêchages refusés)**.
- Les athlètes sélectionnés·es doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions **avec le maillot ou survêtement du club** pour lequel ils/elles sont engagés·es.

Critères et demandes de qualification

- **La participation régulière aux compétitions de la FSGT est le critère premier et essentiel pour être sélectionné-e aux différentes compétitions de niveau national** : l'objectif des Championnats de France FSGT est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de **pratiquant-es régulier-es** appréciant les activités proposées par la FSGT qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux et celles qui auront satisfait aux critères retenus.

- Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :
 - **Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés.**

MINIMES A SENIOR-ES 1	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL ET REGIONAL FSGT : les athlètes sont directement qualifié-es (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison de piste en cours.
SENIOR-ES 2 A VETERAN-ES	4 compétitions officielles FSGT de la saison en cours en tant qu'athlète ou jury.

(*) Pour ces épreuves fédérales, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit **OBLIGATOIREMENT** avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle ou piste).

- **Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, des dérogations sont acceptées par la CFAA et les athlètes concerné-es doivent être obligatoirement licencié-e à la FSGT depuis 2 mois.**

Un-e athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé-e par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.

Formalités et demandes de qualification et d'engagement

Aucune demande émanant des clubs sans respecter la réglementation ci-dessous ne sera retenue.

Les athlètes ne sont autorisé-es à participer qu'à 3 épreuves plus le relais (voir informations ci-dessous) par jour de compétition.

1. Les clubs inscrivent les athlètes et les relais, avec des performances, via le fichier Excel prévu à cet effet. Aucun autre fichier Excel (ou autre document) ne sera accepté.

Les clubs indiquent également les demandes de repêchage.

Le fichier Excel d'inscription doit être envoyé à l'adresse mail suivante : inscriptions.cfaafsgt@gmail.com

Attention : date limite d'inscription : 15/06/2026

2. Les comités, régions (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.
3. La CFAA publie la liste des athlètes engagé-es sur le site internet de la FSGT (Athlé – Piste & Courses hors stade) le plus tôt possible avant le championnat (contenant les validations des athlètes repêché-es).

Aucun autre mode d'inscription ne sera autorisé.

Aucun nouvel engagement ne sera accepté sur place.

Droits d'engagement

PISTE MINIMES à VÉTÉRAN-ES	<ul style="list-style-type: none">• 4,00 € par épreuve pour les Senior-es et Vétéran-es• 3,00 € par épreuve pour les Minimes – Cadet-tes – Junior-es• 4,00 € par relais
-----------------------------------	--

Pour rappel, il est impératif que le paiement des inscriptions soit effectué **avant** le championnat.

Le règlement des engagements est à adresser :

Pour toutes les épreuves fédérales, le règlement des engagements se fait :

- **Par chèque : à adresser par courrier postal en amont du championnat à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom du club ainsi que le nom et la date du championnat).**
- **Par virement bancaire (RIB ci-dessous) : Indiquer dans l'objet du virement, le nom du club, le titre et la date du championnat.**

À la suite de l'envoi des inscriptions, merci de bien vouloir adresser un mail à athletisme@fsgt.org afin de préciser votre modalité de paiement ainsi que sa date.

Crédit Mutuel		Crédit Mutuel			
CCM MULHOUSE PORTE OUEST Tél 08-20-89-46-30 12 RUE DE BRUNSTATT BP 2157 68060 MULHOUSE CEDEX		Relevé d'identité bancaire-IBAN Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...) This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)			
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation	
10278	03003	00020092445	45	CCM MULHOUSE PORTE OUEST	
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account number)				BIC (Bank Identification Code)	
FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545				CMCIFR2A	
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER		FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL 14 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX			

Protocole de remise des récompenses

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

Les médailles sont remises au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.

Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé-e** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

**Les officiel·les sont chargé·es de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premier·ères de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres.
Il est de la responsabilité des dirigeant·es des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.**

Classements individuels : aucun changement de catégorie n'est permis.

- Médaille à chacun·e des trois premier·ères de chaque catégorie d'âge.
- Titre de champion·ne de France FSGT à l'athlète classée premier·ère de chaque catégorie.

Classements par équipes (relais) : aucun changement de catégorie n'est permis.

- En minimales 4 x 80 m et 4 x 150 m = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun·e des 4 athlètes des trois premières équipes par catégorie et titre de champion·ne de France FSGT à chacun·e des 4 athlètes de la première équipe.
- 4 x 100 m par catégories et 500 m x 400 m x 300 m x 200 m x 100 m **toutes catégories (sauf minimales)** = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun·e des 4 ou 5 athlètes des trois premières équipes toutes catégories et titre de champion·ne de France FSGT à chacun·e des 4 ou 5 athlètes de la première équipe.

Modalités de participation

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au plus tard 30 minutes** avant l'épreuve.
Si l'engagement n'est pas confirmé dans les temps, l'athlète ne pourra pas participer.
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiel·les **au démarrage de l'échauffement** de l'épreuve.
- Pour les départs des courses de vitesse, un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.
- Si le nombre des concurrent·es est trop faible dans une catégorie, la CFAA se réserve la possibilité de grouper les athlètes de différentes catégories dans une même course sans changement pour l'attribution des titres et médailles.

HAUTEURS DE HAIES				
Catégories	Haies courtes		Haies longues	
MIM	100 m	0,84	250 m	0,76
MIF	80 m	0,76	250 m	0,76
CAM	110 m	0,91	320 m	0,84
CAF	100m	0,76	320 m	0,76
JUM	110 m	1,00	400 m	0,91
JUF	100 m	0,84	400 m	0,76
S1M	110 m	1,06	400 m	0,91
S1F	100 m	0,84	400 m	0,76
S2M	110 m	1,00	400 m	0,84
S2F	100 m	0,76	400 m	0,76
V1M-V2M	100 m	0,91	400 m	0,76
V1F-V2F	100 m	0,76	400 m	0,70
V3M-V4M	100 m	0,84	320 m	0,70
V3F-V4F	100 m	0,70	320 m	0,70
V5M-V6M			320 m	0,70
V5F-V6F			320 m	0,70

CATÉGORIES D'ÂGES ET POIDS DES ENJINS				
Catégories	Poids	Disque	Javelot	Marteau
MIM	4	1,250	0,600	4
MIF	3	0,800	0,500	3
CAM	5	1,500	0,700	5
CAF	3	0,800	0,600	3
JUM	6	1,750	0,800	6
JUF	4	1	0,600	4
S1M	7,26	2	0,800	7,26
S1F	4	1	0,600	4
S2M	6	1,750	0,800	6
S2F	4	1	0,600	4
V1M-V2M	5	1,5	0,700	5
V1F-V2F	3	0,800	0,500	3
V3M-V4M	4	1,250	0,600	4
V3F-V4F	3	0,800	0,500	3
V5M-V6M	3	1	0,500	3
V5F-V6F	2	0,600	0,400	2
V7M-V8M	2	0,800	0,400	2
V7F-V8F	1	0,600	0,400	1